



L'APICULTEUR SAVOYARD

Association Apicole depuis 1974

Site Internet de l'Association : <http://www.apiculteur-savoie.fr>

Bulletin de liaison N° 12

2015

L'ASSEMBLEE GENERALE aura lieu le : 15 MARS 2015

SOMMAIRE

Editorial.....	3
La page du trésorier	4
Assemblée Générale 2014.....	5
Le Rucher Ecole Départemental	6
Concours des Miels et Pains d'épices.	7
Nos Activités, L'OVS	8, 9
Protocole Destruction des Lanières...	10
La vie des Sections.....	11, 12
Recette du Pain D'Epices.....	13
A propos des Commande	14
Déclaration des Ruchers:.....	15
Présidente GDSA :.....	16
Groupama (assurances).....	17, 18
Dates des Commandes groupées.....	19
Le Frelon Asiatique :	20
Les Ventes et Achats Matériels.....	21
La page Botanique	22
Le G.D.S.A :	23
Composition du Bureau	24, 26
Pour Mémoire :.....	25
Auprès de qui s'adresser.....	27



Genêt



Sainfoin



Pensez à réserver vos achats auprès de nos annonceurs

EDITORIAL du Président,

Chers (es) Amis (es) Apiculteurs (trices),

C'est le 12^{ème} Bulletin de liaison que nous présente notre Trésorier Roger Guetaz. Ce Bulletin a pour but de faire le point sur nos différentes activités, nombreuses cette année comme vous le constaterez lors de notre A.G. Notre objectif principal c'est la Défense de l'Abeille et de son Environnement, mais aussi apporter des réponses à vos interrogations. Même si l'année n'a pas été à la hauteur de vos espérances, ne vous découragez pas, l'Abeille fait ce qu'elle peut avec des conditions atmosphériques désastreuse, comme ce fut le cas cette année.

Les Pesticides : Gros effort des représentant des Communes avec comme "Leitmotiv" Zéro Pesticides dans l'entretien des espaces verts. Plus de 32 Communes ont signé le protocole, d'autres suivront.

Cultures Dérobées : Cette année ne fut pas une réussite, les floraisons tardives des Légumineuses sont arrivées bien trop tardivement pour être butinées dans de bonnes conditions, une opération pour nos Abeilles à vite oublier. Malgré cela il faut surtout remercier le Conseil Général et la Mairie de la Motte-Servolex qui soutiennent financièrement ce projet.

Le Traitement de la Varroase : Le Rucher Ecole, Roger et Christian se sont bien impliqués dans le contrôle de l'efficacité des lanières Apivar, ils nous feront le point lors de l'A.G.

Le G.D.S.A : La nouvelle Présidente Mme Isabelle Gonnet et adhérente depuis l'an dernier de notre Association, une première, lors de l'A.G. elle se présentera et vous parlera de l'avenir des GDSA, beaucoup d'inquiétudes sur ce sujet.

Commandes Groupées : Ça marche très fort et merci pour votre ponctualité.

AG du 15 Mars 2015 : Je tiens tout particulièrement à vous remercier de votre participation lors de ce moment fort de notre Association. Comme chaque année elle se déroulera aux Fermes mis à disposition par Mme Plassais Directrice du Lycée Agricole que nous remercions vivement.

En Conclusion : Je vous souhaite à tous (tes) de Bonnes Fêtes de fin d'année et une bonne année Apicole 2015, malgré un hivernage pas très normal qui pourrait nous réserver des surprises au printemps. Faites très attention aux grosses Colonies qui pourraient se trouver au bord de la famine par manque de provisions.

Et nous vous attendons nombreux le 15 Mars 2015 pour notre Assemblée Générale.

Votre dévoué Président Départemental : Jean Pierre ALAIME

LA PAGE DU TRESORIER

compte de l'activité de l'année 2013					
CHARGES			PRODUITS		
COMPTES N°		montants (€)	Comptes N°		montants (€)
COTISATIONS & ASSURANCES SOUSCRITES			COTISATIONS & ASSURANCES SOUSCRITES		
601031	Assurances Contrat 2001	324,12	70101 + 701011	Cotisation annuelle 1 à 5 ruches	495,41
601032	Assurance Contrat 2002	237,02	701012	Cotisation annuelle 6 à 15 ruches	391,00
601033	Assurance Contrat 2003	1 741,57	701013 et 14	Cotisation annuelle >100 ruches	104,00
60104	Cotisations Encasées		701021	Cotisation annuelle 1 à 5 ruches	56,00
601041	Cotisation GD&A	899,50	701022- 23	Cotisation annuelle 16 à 100 ruches	60,00
601042	Cotisation UNAF	172,00			
601043	Cotisation F&R&A	50,00	701025	Cotisation des Sections à	167,00
601045	Cotisation Eco-Emballage	24,99	701026	Cotisation Cours Rucher Ecole	0,00
601046	Cotisation Aide Juridique UNAF	86,90	701031	Assurance Contrat 2001	0,00
	TOTAL	3 536,10	701033	Assurance Contrat 2003	1 621,89
			701041	Cotisation G.D.S.A.	846,70
			701045	Cotisation Eco-Emballage	20,89
			701046	Cotisation Aide Juridique U.N.A.F.	92,60
				TOTAL	3 863,49
DEPENSES / ACTIVITES			RECETTES / ACTIVITES		
601051	Concours des Miels et Pains	67,36	701051	Concours des Miels et Pains	0,00
601052	Stage, Formation et Expositions	708,54	701052	Stage, Formation et Expositions	0,00
	TOTAL	775,92		TOTAL	0,00
ACHATS DIVERS			PRODUITS DIVERS		
601053	Bulletin et Ecarts Publicitaires	0,00	701053	Bulletin et Encarts Publicitaires	0,00
601054	Rucher Ecole	45,00	701054	Rucher Ecole	1 651,54
601055	Repas A.G. et C.A.(plus hydromel)	1 231,27	701055 + 67	Repas A.G. et C.A. + hydromel	857,00
601061	Candi	1 594,76	701061	Candi	1 956,60
601062	Sirop (stocks utilisés dans l'exercice)	3 759,87	701062	Sirop	3 946,15
601067	commande d'hydromel	232,80	701063	Pots Kg et 500 gr	1 809,87
601064	Cire D'Opercules (stocks utilisés dans l'exercice)	893,32	701064	Cire D'Opercules	1 191,90
601065	Commande de Reines et Essaims	1 315,00	701065	Commande de Reines et d'Essaims	1 195,00
601066	Commande D'inserts	4 184,12	701066	Commande D'inserts	4 209,50
601068	Commande de Matériel (Ruches...) revendus-stock restar	3 489,59	701068	Commande Matériel (Ruches,	3 500,46
601071	Abelle de France	600,00	70107	Revus Apicoles	
601073	Cari	175,00	701071	Abelle de France	648,00
601074	Abelles et Fleurs UNAF	1 175,00	701073	Cari	167,00
601075	Santé de L'Abelle	221,00	701074	Abelles et Fleurs UNAF	1 200,00
601077	Documentation Technique (Livres,	60,00	701075	Santé de L'Abelles	278,00
6063	fournitures d'entretien	100,30	701077	Documentation Technique (Livres,	20,00
6064	Fournitures administratives	128,80			
	TOTAL	19 302,83		TOTAL	22 931,04
2 183	Matériel de Bureau (achat gros ordinateur)	888,63			
81-82 DEPENSES / SERVICES EXTERIEURS			741	Subvention de Fonctionnement	900,00
615 + 6156	Entretien et réparation, Maintenance Informatique	219,47			
6251	Voyages et déplacements	323,55			
626	Frais postaux, frais de Téléphone et Internet	633,65			
627	Services bancaires et assimilés	21,10			
	TOTAL	1 197,77			
	TOTAL DES CHARGES	25 701,25		TOTAL DES PRODUITS	27 694,53
	RESULTAT positif	1 993,28			
	TOTAL GENERAL	27 694,53		TOTAL GENERAL	27 694,53



CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

Compte rendu de la 40^{ème} Assemblée Générale de l'Apiculteur Savoyard

Section Départementale du dimanche 09 mars 2014:

Allocution de bienvenue du Président Jean Pierre Alaïme, remerciements pour les nombreux participants (un record d'affluence).

Remerciements aux Elus, Mr Jean Pierre Vial Vice Président du Conseil Général, Mr Luc Berthoud Maire de la Motte-Servolex, accompagnés de Mme Marie Agnès Thomas Adjointe à l'Agriculture. Mr Robert Carron Président du GDSA de la Savoie accompagné de la Vice-Présidente Mme Isabelle Gonnet. Les Présidents de nos Sections Mr Jean Louis Cittadini et Mr André Picchiottino.

Remerciements à Mme Plassais Isabelle Directrice du Lycée Agricole à qui nous devons beaucoup, elle met à notre disposition toute la logistique qui nous permet de fonctionner dans de très bonne condition.

Présentation du Rapport Moral et d'Activités par le Président:

- Participation active lors des A.G. des Sections.
- Diverses expositions ; Conférences ; Exposés dans les Ecoles Primaires ainsi qu'au Lycée Agricole.

Présentation du Rapport Financier par le trésorier :

- Adopté à l'unanimité des membres présents et des vérificateurs des comptes Mr Henry Sublet et Mr François Maurier (excusé mais qui avait laissé un compte rendu). Clôture de notre A.G. par la tombola, le pot de l'amitié, le repas que tout le monde attend et où il fait bon se retrouver.



RUCHER ECOLE DEPARTEMENTAL

LA MOTTE – SERVOLEX - LYCEE AGRICOLE DOMAINE DE REINACH PROGRAMME DE LA SAISON APICOLE 2015

- 1- Visite de printemps, (nettoyage des planchers, traitement de la varroase, changement des cires, nourrissage)
- 2 – Transvasement, réunion des colonies faibles, équilibrage des colonies.
- 3 – Contrôle de l'essaimage, pose des hausses.
- 4 – Elevage de reines par greffage ou par cupurlarve.
- 5 - Formation de nucléis, de ruchettes et introduction des cellules.
- 6 – Vérification de la ponte des jeunes reines et marquage.
- 7 – Récolte du miel, traitement de la varroase.
- 8 – Nourrissage et mise en hivernage pour le 15 septembre.
- 9 – Nettoyage, désinfection et rangement du matériel.

Pour 2014 Cours sur la Botanique, avec comme thème la Fleur et l'Abeille.

- les cours sont dispensés tous les mercredis de 17h à 19h en salle de cours « Apiculture », sauf pendant les vacances scolaires.
- Au printemps, en fonction de la température, travaux au rucher à partir de 15h tous les mercredis.

Renseignements auprès de Marc Richon au 04 79 69 66 95 et du Président 04 79 25 40 02 heures repas.





L'APICULTEUR SAVOYARD

11^{ème} CONCOURS DES MIELS ET PAINS D'ÉPICES 2014

Samedi 15 novembre 2014 à partir de 08h30 se sont retrouvés dans la petite salle des Fermes du Lycée Agricole de la Motte – Servolex, les jurés pour le concours des miels et pains d'épices sous la responsabilité des organisateurs de L'Apiculteur Savoyard Mr Jean Pierre Alaime et Roger Guetaz, les résultats sont :

Pour les Miels de Zone de Montagne Clairs les médaillés sont :

Abeille D'Or : Mr Picchiottino Jean Marc.

Abeille d'argent : Mr Cittadini Jean Louis (Queige), Mr Portier Jean Pierre (Bourdeau).

Pour les Miels de Zone de Montagne Foncés les médaillés sont :

Abeille d'argent : Mme Michèle et Mr Jean Jacques Blanc. (Montaillieur).

Abeille de Bronze : Mme Michèle et Mr Jean Jacques Blanc. (Montaillieur).

Pour les Miels de Fleurs Clairs les médaillés sont :

Abeille D'Or: Mr Goy Patrick (St Alban Leysse).

Abeille D'Argent : Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex),

Pour les Miels de Fleurs Foncés les médaillés sont :

Abeille D'Or : Mr Boucier Gérard (St Pierre de Génébroz)

Abeille d'Argent : Mr Roger Guetaz (La Motte-Servolex). Mme Bernadette Bourgeois (La Motte-Servolex), Mme Vial Denise (Le Bourget Du Lac).

Abeille de Bronze : Mme Bernadette Bourgeois (La Motte-Servolex).

Pour les Miels de Plaine Clairs les médaillés sont:

Abeille D'Argent : Mr Jean Pierre Grumel (La Motte-Servolex),

Abeille de Bronze : Mr Bourcier Gérard (St Pierre de Génébroz), Mr Buffet Philippe (La Motte – Servolex).

Pour les Miels de Plaine Foncés les médaillés sont:

Abeille D'Argent : Mr Sublet Henri (Drumettaz Clarafond).

Abeille de Bronze : Cisalb Mr Jalinoux Renaud Rucher Expérimental (Viviers du Lac), Rucher- Ecole (La Motte-Servolex).

Le 12^{ème} Concours des Miels et Pains d'Épices : Aura lieu le : 15 Novembre 2015.

Notre Association en 2014:

Lors du CA du mois de juin et avec son accord, il a été décidé et voter que Monsieur Jean Baptiste BLANCHET membre Fondateur de l'Association L'Apiculteur Savoyard serait nommé Président D'Honneur de notre Association. Il a été remplacé au sein du Conseil D'Administration par Marc Richon le Responsable du Rucher Ecole qui attire beaucoup de monde par ses connaissances et qu'il fait partager, avec l'aide d'Henry Marquis aux membres participants en vue d'une bonne formation Apicole. Sans oublier Etienne Bescond qui leur donne un sacré coup de main. Merci à tous les trois pour ce qu'ils font pour notre Association.

Merci aussi à Edmond Evêque pour son implication de suivi du Rucher Expérimental du CISALB au Viviers du Lac.

- Participation aux diverses journées Portes Ouvertes du Lycée Agricole,
- Conférence sur l'Abeille et son Environnement à FRANCIN plus de 100 personnes ont assistés à cette soirée.
- Exposé sur l'Abeille à l'Ecole Notre Dame de Novalaise,
- Réunion Bilan Phytosanitaire avec le CISALB,
- Participation au CA du GDSA,
- Participation au CA de la FARA,

PERRIER

INFORMATIQUE



- Matériels & Réseaux
- Logiciels de gestion
- Copieurs numériques
- Mobilier de bureau

LOCATION EVOLUTIVE
—
MAINTENANCE
TOUTES MARQUES



Ordinateurs



Logiciels



Impressions

Tel. 04 79 69 34 46
Fax 04 79 62 13 25
1491 av. de Lyon - 73000 CHAMBERY

perrier@perrier-informatique.fr
www.perrier-informatique.fr

La Nouvelle Section Apicole (O.V.S.) de Rhône Alpes:

Les GDSA de Rhône Alpes ont créé à Lyon en Juillet 2013 cette nouvelle Section Régionale qui les regroupe en son sein.

Elle constitue l'Organisme à Vocation Sanitaire (O.V.S.) du Monde Apicole Régionale (Rhône Alpes) dans le cadre de la Nouvelle Gouvernance Sanitaire ou Plan de développement durable de l'Apiculture décrété par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en date de Février 2013.

Cette Section Régionale se veut à l'écart de pressions Politiques, Economiques et Syndicales, c'est pourquoi elle se veut neutre et indépendante pour la bonne santé des Abeilles.

Elle se compose de 4 Groupements de Défense Sanitaire Apicole qui sont : La Savoie, La Haute Savoie, L'Ardèche et la Drôme. Et de 4 Sections rattachées au GDS Multi-Espèces qui sont : L'Ain, Le Rhône, la Loire et l'Isère.

Elle a pour Président : Mr Jean Marie Barbancon (26)

Vice-Président : Mr Michel Béraud (42)

Secrétaire : Mr Roger Tronel (38)

Trésorier : Mr Michel Carton (69)

Les Administrateurs sont:

Mr Thierry Chavand (01)

Mr Pascal Binon (07)

Mr Robert Carron (73) et Mme Isabelle Gonnet (73) depuis Mars 2014

Mr Paul Gerfaux (74)

Cette nouvelle Section (O.V.S.) est rattachée à France GDS qui a pour Président Mr Etienne Fauvet.



Venue de Chine en 2002, le Cynips du Châtaignier (*Dryocosmus Kuriphilus*) a fait des ravages dans la châtaigneraie Corse. Mais la lutte Biologique existe : Les lâchers de *Torymus Sinensis*, qui pond dans les larves du Cynips, sont un succès. En Italie, la Châtaigneraie a retrouvé 65% de sa production en 3 ans. (Source Rustica).

DESTRUCTION DES LANIERES APIVAR :

Dans le PSE (Plan Sanitaire D'Elevage du GDSA 73, il est indiqué :

"V. RECUPERATION DES LANIERES USAGEES

Après utilisation les lanières d'Apivar peuvent contenir encore des traces de substances actives.

Après utilisation, l'apiculteur récupérera en manipulant en toute sécurité (porter des gants) les lanières usagées qu'il replacera dans l'étui d'origine ou dans un emballage plastique fermé.

Les étuis seront stockés à l'extérieur dans un endroit frais et abrité avant destruction.

L'apiculteur les déposera à la déchetterie de son lieu de résidence si celle-ci accepte ces matières au titre des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Sinon les apiculteurs ont la possibilité de les rapporter pour un regroupement lors de l'Assemblée Générale annuelle du GDSA. Après conditionnement, le GDSA assurera la destruction des lanières usagées ou périmées."



Joëlle & Jean-Pierre Grumel
Producteurs de fruits et légumes
13, chemin du Fort
73290 La Motte Servolex
Tél. 04 79 25 44 33 - 06 72 95 19 93
E-mail : jpgrumel.fruileg@wanadoo.fr

L'Apiculteur Savoyard Section d'ALBERTVILLE :

L'Assemblée Générale de notre section aura lieu le : **31 Janvier 2015 à 14h30.**

La section d'Albertville organise tous les samedi matin de 10h00/10h30 à 12h00 des cours au rucher école situé sur la commune de Mercury. Depuis le début de la saison deux nouveaux adhérents Jean-Marc et Gérard et la petite fille de Michel apprennent le maniement des ruches sous les conseils d'Annie, Michel et André : Ouverture d'une colonie avec l'enfumoir, maniement et contrôle des cadres avec ou sans couvain, trouver la reine et la marquer (les essais de marquage ont été réalisés sur les faux bourdons), réalisation d'essaims par transfert de cadres de couvain, vérification de l'élevage royal (cellules).

Le samedi 24 mai la séance c'est terminé par le verre de l'amitié avec saucisson et fromage qu'Annie avait apporté. Tout cela dans la bonne humeur.

Merci à tous les participants et encore un grand merci à Michel et Annie qui entretiennent le rucher école.



L'Apiculteur Savoyard Section de BEAUFORT :

Le rucher école a officiellement ouvert ses portes le 24 mai. Les formateurs se sont inscrits au stage d'élevage de reines du CETA (le conservatoire de l'abeille noire de Savoie). Le 14 et 25 juin travaux pratiques au rucher du Morel nous avons vus simultanément le starter ouvert ,le starter fermé, le greffage (picking chinois), la confection des paquets d'abeilles , la formation des nucléis l'introduction des cellules, le contrôle des naissances, tout cela sans la moindre piqûre, l'abeille noire de Savoie n'est décidément pas une abeille agressive.Le12 juillet rendez-vous a la station de fécondation de Grande maison, elle se trouve a une heure de route du rucher en empruntant des chemins rendu difficile par la pluie qui ne cesse de tomber. En haut c'est le brouillard, aucune visibilité à plus de 20 m, dommage pour la photo. Le repas est pris en commun au refuge situé sur l'autre versant Il fait froid le poêle en fonte a repris du service, l'ambiance est au beau .Deux heures plus tard nous rejoignons la station de fécondation pour le contrôle de la ponte. Dans la majorité des nucléis amenés à la station les reines sont en ponte. Pour les autres, il faudra revenir plus tard. Le stage se termine, nous avons hâte de mettre en application les connaissances acquises au CETA. Concernant l'abeille noire de Savoie, c'est un écotype local, une abeille rustique adaptée à la montagne, au climat, à la flore. Elle a certes des défauts, mais elle a aussi de grandes qualités. Face aux introductions massives d'abeilles étrangères, nous devons la protéger, la sauvegarder, la multiplier pour la réintroduire dans tous les ruchers de Savoie.



Profitez de la période creuse pour faire du Pain D'Epices :

Recette du Pain D'Epices De Mr Pierre Velay (nouvelle recette)

Ingrédients :

- 500gr de farine
- 250 gr de sucre poudre (on peut remplacer par du miel)
- 1 cuillère à café de bicarbonate de soude
- ½ cuillère à café de cannelle
- ½ cuillère à café de mélange 4 épices
- 1 cuillère à café de Bicarbonate
- 1 cuillère à soupe d'anis vert en grains
- 50 gr d'écorces d'oranges confites

Bien mélanger le tout, faire un cratère et rajouter :

- 250 gr de miel
- 1 bon verre d'eau chaude (1 verre ½)
- 20 gr de poudre à lever Bio si vous désirez un pain d'épices souple.

Préchauffez le four à 180°

Mettre cette préparation dans un moule aluminium traiteur

Puis mettre au four à cuire à 190 ° pendant 23 minutes.

**Un Expert Ecologue – Forestier à votre Service
Conseil – Expertise – Ingénierie.**

Yann BREULL Tél. 04 79 96 12 37 / 06 84 30 18 75

Courriel : breull.yann@wanadoo.fr

**Conseils en Techniques Respectueuses de l'Environnement.
Conseils pour l'Utilisation d'Espèces Végétales Autochtones, adaptées
aux conditions écologiques de chaque site.**

COMMANDE D'INSERTS JANVIER , FEVRIER et JUIN 2015

Votre commande doit parvenir au trésorier pour le 05 janvier ou le 05 février 2015 ou le 05 juin 2015 dûment remplie (**en marquant bien la date de validation de votre déclaration de ruches 2014 auprès de la COPELSA et de votre numéro d'Apiculteur**), sans cela aucune livraison de la part du GDSA ne peut avoir lieu.

Cette démarche est inscrite dans le plan sanitaire (P.S.E.) que le G.D.S.A. s'est engagé à respecter au sujet de la délivrance des médicaments.

Commandes Groupées : Respecter bien les délais.

Ci-joint les coordonnées du responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terraillers 73420 Drumettaz tél : 06 16 71 95 72.

Facilitez lui la tâche en respectant bien les dates des commandes et de distributions. Par contre en ce qui concerne le paiement, il est préférable de faire des Chèques Séparés (Un pour le Candi et la Cire – un pour le Matériel – un pour la Cotisation – un pour les inserts – un pour le sirop) les dates de distributions s'étalant de début Décembre à fin Juillet c'est un vrai casse-tête pour notre trésorier pour gérer les paiements s'ils sont groupés. Il doit attendre que tout soit distribué avant d'encaisser les chèques et dans le même temps il a fallu payer les factures et l'argent n'est pas rentré en caisse. Merci pour votre compréhension.

Déclaration d'Impôts :

Bien spécifier sur votre feuille d'Impôt, écrire à la main près du chiffre de déclaration de revenu : 10 Ruches Maxi en production non soumis à imposition. Pour les Adhérents qui ont un N° SIRET, ne pas donner suite au transfert de téléphone sur téléphone Professionnel, intervenir de suite pour rester en page blanche, sinon les pages jaunes c'est payant.



L'ESCARGOT DU NOUVEAU
Y. RINCHET
Producteur Fermier
Miel - Escargots préparés

Ouvert tous les jours de 9h à 20h
Présent sur les marchés de Barberaz et La Ravoire - Féjaz
243, rue des Sablons à Leysse - 73230 St ALBAN LEYSSE
Tél. 04 79 72 63 36 - www.memo-utile.com



Couleur de marquage des Reines pour l'année 2015 : BLEU

Téléruchers

Les évolutions de la télédéclaration

La téléprocédure TeleRuchers permet à chaque apiculteur d'effectuer sa déclaration* de détention et d'emplacement de ruche(s), dès la première ruche (à la place du formulaire papier** cerfa n° 13995 02).

Ce dispositif fait actuellement l'objet d'améliorations afin de prendre en compte les remarques et demandes des représentants de la filière. Les évolutions attendues à compter du 1^{er} novembre 2014 sont :

■ Une deuxième période de déclaration

En plus de la **déclaration annuelle obligatoire** réalisée une fois par an (que le cheptel évolue ou pas) et qui est **ouverte du 1^{er} novembre de l'année N - 1 au 28-29 février de l'année N**, une deuxième période de déclaration durant la même saison est désormais possible. Il s'agit d'une déclaration dite « après-hiver » **ouverte du 1^{er} avril au 31 mai de l'année N**. Sa saisie est facultative. Son but est de prendre en compte des événements survenus après la déclaration obligatoire, tels que accidents hivernaux (cheptels décimés) qui remettraient en cause la validité de la déclaration hivernale.

■ Affichage de l'historique de trois saisons apicoles

L'écran de situation affiche les cheptels issus des déclarations saisies sur les 2 ans et demi précédents. Ainsi, pour la saison 2015, lors de la période hiver, vous pourrez visualiser vos déclarations de 2014 et 2013. En avril 2015, vous pourrez visualiser aussi votre déclaration 2015 hiver.

■ **Fermeture provisoire d'un rucher**
Vous pouvez désactiver un rucher pour la saison 2015 si vous n'y faites plus hiverner de ruches sans avoir à le supprimer. Si, lors de la saison 2016, vous y entreposez de nouveau des ruches, vous n'aurez qu'à le réactiver.

■ Aide à la saisie de la déclaration

Le cheptel validé lors de votre dernière déclaration est renseigné automatiquement pour la déclaration hiver 2015. Vous n'avez plus qu'à saisir les informations qui sont divergentes (modification du nombre de ruches sur un rucher, création d'un nouveau rucher, fermeture provisoire, fermeture définitive). Cette initialisation fonctionne aussi avec la déclaration après-hiver.

■ Sauvegarde des informations avant la validation de la déclaration

La déclaration peut être sauvegardée sans être définitivement validée. Ainsi, si vous avez un doute, vous pouvez conserver le travail de saisie que vous venez d'effectuer sans pour autant figer votre déclaration.

■ Visualisation et impression des récépissés

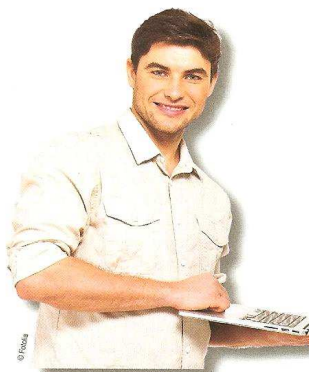
Vous pouvez visualiser ou imprimer vos anciens récépissés, quelle que soit l'année de déclaration. Vous pouvez disposer au maximum de 2 récépissés par saison, l'un obligatoire sur la période hiver, l'autre facultatif sur la période après-hiver.

■ Renseigner d'une adresse postale

Si l'adresse initialement indiquée correspond à celle de votre site de production, vous pouvez renseigner une adresse postale afin que le courrier administratif parvienne bien à destination.

■ Les droits d'écriture

Enfin, d'autres fonctionnalités dévolues aux organismes départementaux de saisie sont désormais ouvertes. Ainsi, la possibilité d'invalider une déclaration et d'en ressaisir une nouvelle avec les informations transmises



par l'apiculteur. Attention cette fonction est tributaire de la période à laquelle cette opération est effectuée.

■ Liens utiles

- http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/spip.php?arti-cle294&id_rubrique=11
- Déclaration par TeleRuchers sur le portail « Mes démarches », http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/spip.php?article294&id_rubrique=11
- Consultez la procédure de déclaration des ruchers (note d'information aux apiculteurs) : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_aux_apiculteurs_declaration_des_ruches_v5.pdf
- Liste des opérateurs désignés pour l'enregistrement des déclarations de ruche(s) et les demandes de NUMA-GRIT et de NAPI : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Ruches_liste_operateurs_designes_pour_enregistrement_des_declarations_240910.pdf

Fayçal Meziani
DGAL

(*) Déclaration obligatoire en vertu des lois et règlements (loi 2009-967 du 03-08-2009 et article L.221-1 du code rural et de pêche maritime).

(**) S'il s'agit d'une première déclaration, celle-ci peut être effectuée à tout moment de l'année.

Dates clés

Pour les déclarations 2014 : pour les apiculteurs qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez l'effectuer en contactant votre GDS départemental.
Pour les déclarations 2015 : la saisie obligatoire est disponible du **1^{er} novembre 2014 au 28 février 2015**. 2^e période de saisie facultative (pour prise en compte d'événements survenus pendant l'hiver) du **1^{er} avril au 31 mai 2015**.

Présentation d'Isabelle Gonnet Présidente du GDSA.



Après sept années au service « très actif » du GDSA de la Savoie, particulièrement en 2012-2013 pour l'organisation du Congrès de la FNOSAD à Aix-les-Bains, Robert Carron a souhaité quitter sa charge de Président et nous le remercions sincèrement pour le travail accompli. Il reste toutefois présent au CA du GDSA en qualité d'administrateur, nous continuerons ainsi à bénéficier de son expérience et ses connaissances. J'ai le grand plaisir de lui

succéder suite au vote de confiance du conseil d'administration, c'est une belle mission qui m'est confiée et aussi une grande responsabilité.

Je souhaite assurer ce rôle dans la continuité du travail de Robert Carron et de ses prédécesseurs, toujours dans un esprit d'indépendance et d'ouverture, au service de tous les apiculteurs de Savoie. Le GDSA, au moyen de sa mission de distribution de traitements anti varroas et de ses équipes d'agents sanitaires apicoles bénévoles qui sillonnent le département, participe largement au maintien du bon état sanitaire des colonies. Ce travail se fait dans d'excellentes conditions de collaboration avec les services de la DDCSPP à Chambéry. **Les formalités de recensement de vos ruchers ont été modifiées, soyez bien attentifs aux consignes données dans ce bulletin, vous savez que votre déclaration conditionne la livraison de votre traitement anti-varroas.**

Je vous souhaite une belle année 2015, des colonies fortes et généreuses...
Bien cordialement, Isabelle Gonnet - janvier 2015.

Quelques infos personnelles pour ceux qui ne me connaissent pas : j'habite Moûtiers, j'occupe un emploi de secrétaire et je prends soin de 10 ruches. Je suis vice-présidente de la section Moûtiers-Aime-Bozel, au bureau du GDSA depuis 3 ans et agent sanitaire apicole nommée en 2014.

APICULTEUR SAVOYARD : Assurances Groupama 2015.

Nature des garanties	Plafond de garantie	Franchises
<p>A – <u>Responsabilité civile</u> 1) Dommages corporels et immatériels. 2) Dommages matériels. 3) Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel. 4) Dommages corporels et/ou matériel résultant de la responsabilité « produit ». 5) Dommages corporels, matériels et immatériels confondus résultant de la pollution accidentelle des eaux. 6) RC du commettant en cas de vol commis par les préposés : garantie limitée au montant indiqué aux CP</p>	<p>1) par sinistre illimitée 2) par sinistre 1530000 € 3) par sinistre 153000 €</p>	<p>NEANT.</p>
<p>B – <u>Incendie.</u> - Incendie et Garantie annexes. - Recours des voisins et des tiers.</p>	<p>- Montant forfaitaire indiqué aux CP ou au certificat de garantie. - Par sinistre 153.000 €</p>	<p>Franchise absolue de 23 € en tempête.</p>
<p>C – <u>Vol et détérioration.</u></p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>Dépôt de plainte obligatoire à partir de 5 Ruches : attestation du garde champêtre. - Forfait de 77 €.</p>
<p>D – <u>Mortalité des Abeilles.</u> - Par maladies contagieuses et aspergillomycose. - Par empoisonnement.</p>	<p>- Montant indiqué aux CP ou au certificat de garantie.</p>	<p>- Franchise absolue de 10% par sinistre.</p>
<p>E – <u>Protection Juridique</u> - <u>Insolvabilité des Tiers.</u></p>	<p>- A concurrence des honoraires et des frais réellement exposés. Plafond de 30.500 €</p>	<p>NEANT.</p>

RECAPITULATION DES OPTIONS POSSIBLES

Vous ne pouvez choisir qu'une option pour l'ensemble de vos ruches.

OPTION 1 : COUVERTURE DU RISQUE $A + E = 0,10$ Euro par ruche et ruchette.

OPTION 2 : COUVERTURE DU RISQUE $A + B + C + E = 0,50$ Euro par ruche et ruchette avec un minimum à payer de 3.85 €

OPTION 3 : COUVERTURE DU RISQUE $A + B + C + D + E = 1,15$ Euro par ruche et ruchette un minimum à payer de 3.85 €.

Déclarez bien toutes vos ruches et ruchettes c'est ce qui est pris en compte en cas de sinistre ainsi que l'option choisie.

Renouvelez rapidement votre cotisation car après le **31 mars** vous n'êtes plus couverts par l'assurance.

Pour les déclarations de sinistres les Présidents de chaque Section ont des imprimés, contacter les en cas de besoin.



Toujours là pour moi.

Les Commandes :

Inserts :

Dates des commandes : Pour le Printemps 05 janvier ou 05 février 2015
Pour le traitement d'été pour le 05 juin 2015.

Matériel :

Deux commandes de matériel annuelles sont faites au printemps et à l'automne, hors de ces périodes si vous avez besoin de matériel qui ne figure pas sur la liste envoyez un courrier ou appelez le responsable:

Mr Jean Humbert 315 route des Terrailleurs 73420 Drumettaz Tél. 06 16 71 95 72.
Faites lui part de votre besoin et il vous fera suivre le coût et la date de livraison.

Cire d'opercules:

Pensez à faire fondre de bonne heure votre cire d'opercules, car comme chaque automne nous faisons au sein de l'Association un regroupement, que nous envoyons chez le cirier, pour avoir de la cire d'opercules de première qualité à donner à nos abeilles.

Candi :

Une commande a été faite en novembre, pensez à faire votre approvisionnement, afin de pouvoir le donner à vos colonies dès que le besoin se fait sentir ce qui évite la famine surtout avec un automne long comme cette année.

Tarif 2015 Reines 23 €, Essaims 120 € Race Buckfastle Chez F. Durand:

Une seule commande sera faite pour livraison courant mai ou juin.

GITE PIERRE-PAUL

LOCATIONS

Chambres - Appartements

Etienne et
Marie-France SOUILLE

“Les Verneys”
73450 VALLOIRE
Tél/Fax 04 79 59 01 02



RECONNAITRE LE FRELON ASIATIQUE



**Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)**



**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**

Merci à Henry Marquis pour cette information.



NOVALAISE IMMOBILIER

SARL NOVALIMMO

Olivier GUETAZ

Gérant

06.87.35.62.26

04.79.65.12.59



.....
Chef Lieu - 73470 NOVALAISE

Email : guetaz@novalaise-immobilier.fr

Site internet : www.novalaise-immobilier.fr

VENTES ET ACHATS DE MATERIELS

LES VENTES :

L'Apiculteur Savoyard vend 1 chaudière à cire électrique Modèle Bourgeois (totalement révisée par le constructeur). S'adresser au Président:

Tél. 04 79 25 40 02. Prix : 400 €.

Gérard Cellière Vend 4 Ruches Warrée sur 3 éléments 120 € la ruche

Tél : 04 79 62 30 55 aux heures des repas (très belles colonies).

LES ACHATS :

L'Association recherche vieux livres d'Apiculture pour sa Bibliothèque. Ainsi que tous matériels anciens pour ses expositions.

Prendre contact avec le Président 04 79 25 40 02 ou le Trésorier 04 79 25 47 82.



Domaine Reinach

73290 La MOTTE - SERVOLEX

Tél. 04 79 25 41 80.

Email : epl.la-motte-servolex@educagri.fr

Site : www.reinach-formations.educagri.fr

La page BOTANIQUE de l'année 2015 (suite de 2014).

E S P E C E	NECTAR	POLLEN Quantité	FLEURS	E S P E C E	NECTAR	POLLEN Quantité	FLEURS
COGNASSIER <i>Cydonia vulgaris</i>	Faible	Moyen	avril- mai	LILAS <i>Syringa vulgaris</i>	Bon	Bon	avril- mai
CORMIER <i>Sorbus domestica</i>	Moyen		mai- juin	MERISIER <i>Prunus avium</i>	Moyen	Très bon	mars- avril
CORNOUILLER MALE <i>Cornus mas</i>	Moyen	Très bon	fév.- avril	MIMOSA <i>Acacia dealbata</i>		Moyen	déc.- mars
CORNOUILLER SANGUIN <i>Cornus sanguinea</i>	Faible	Moyen	mai- juin	MURIER BLANC <i>Morus alba</i>		Bon	mai
CORONILLES (glaucus, Coronilla (emerus)	Bon	Bon	mai- juin	NEFLIEP <i>Mespilus germanica</i>		Très bon	mai- juin
COUDRIER <i>Corylus avellana</i>		Très bon	fév.- mars	NERPRUN <i>Rhamnus cathartica</i>	Moyen	Faible	fév. mars
CYTISE <i>Laburnum anagyroides</i>	Bon	Bon	mai- juin	NOISETIERS Fruits <i>Corylus maxima</i> et var.		Très bon	fév. mars
ERABLE à FILES d'OBIER <i>Acer opalus</i> (ou DURET)	Très bon		avril	NOYERS <i>Juglans</i>	Bon	Bon	mai
ERABLE CHAMPETRE <i>Acer campestre</i>	Très bon		mai	OLIVIER DE BOHEME <i>Eleagnus angustifolia</i>	Bon	Bon	juin
ERABLE de MONTPELLIER <i>Acer monspessulanum</i>	Très bon		avril- mai	OLIVIER SAUVAGE <i>Olea europea</i>	Faible	Moyen	avril- juin
ERABLE PLANE <i>Acer platanoides</i>	Bon	Faible	avril- mai	ORME DE SIBERIE <i>Ulmus pumila</i>	Moyen		mars- mai
ERABLE SYCOMORE <i>Acer pseudoplatanus</i>	Très bon	Moyen	avril- mai	ORME DES MONTAGNES <i>Ulmus montana</i>		Moyen	mars- mai
FEVIER <i>Gleditsia triacanthos</i>	Moyen		juin- juil.	OSIER <i>Salix viminalis</i>	Bon	Très bon	mars- avril
FILARIA à FILES ETROITES <i>Phyllirea angustifolia</i> FILARIA à GRANDES FILES <i>Phyllirea latifolia</i>	Faible		Nov.	PALIURE <i>Paliurus spina christi</i>	Bon	Moyen	avril- mai
FRENE A FLEURS <i>Fraxinus ornus</i>	Bon	Bon	mai- juin	PEUPLIER BLANC <i>Populus alba</i>		Bon	mars- avril
FRENE COMMUN <i>Fraxinus excelsior</i>	Bon	Bon	avril- mai	PEUPLIER DE CULTURE <i>Populus Xeuramericana</i>		Bon	mars- avril
FRENE OXYPHYLLLE <i>Fraxinus oxyphylla</i>	Bon	Bon	mai- juin	PRUNELLIER <i>Prunus spinosa</i>	Faible	Faible	avril
FUSAIN à LARGES FILES <i>Evonymus latifolia</i>		Bon	mai- juin	PRUNIER MYROBOLAN <i>Prunus cerasifera</i>	Faible	Très bon	mars- avril
FUSAIN D'EUROPE <i>Evonymus europaeus</i>		Bon	avril- août	POIRIER COMMUN <i>Pyrus communis</i>	Faible	Très bon	mars- avril
GENET A BALAI <i>Sarothamnus scoparius</i>	Très bon		mai- juin	RORINIER <i>Robinia pseudacacia</i>		Très bon	avril- juin
GENEVRIER <i>Juniperus communis</i>	Très bon		mai- juin	SAULES (tous) <i>Salix</i>	Bon	Très bon	mars- mai
GRENADIER <i>Punica granatum</i>	Bon		juin- sept.	SORRIER DES OISEAUX <i>Sorbus aucuparia</i>	Moyen		mai- juin
GROSEILLIER A GRAPPES <i>Ribes uva crisa</i>	Moyen	Bon	avril- mai	SUMAC FUSTET <i>Rhus cotinus</i>	Bon		
GROSEILLIER COMMUN <i>Ribes rubrum</i>	Moyen		avril- mai	SUREAU NOIR <i>Sambucus nigra</i>	Faible		mai- juil.
HETRE <i>Fagus sylvatica</i>		Bon	avril- mai	TILLEUL A GRANDES FLL. <i>Tilia platyphyllos</i>	Bon à T. bon	Bon	juin- juil.
HOUX <i>Ilex aquifolium</i>	Bon	Bon	mai- juin	TILLEUL A PETITES FLL. <i>Tilia cordata</i>	Bon		juin- juil.
LAURIER du PORTUGAL <i>Prunus lusitanica</i>	Faible	Bon	juin- juil.	TREMBLE <i>Populus tremula</i>		Bon	mars- avril
LAURIER NOBLE <i>Laurus nobilis</i>	Faible	Bon	avril- mai	TROENES <i>Ligustrum sp</i>	Bon		juin- juil.
LAURIER ROSE <i>Nerium oleander</i>	Bon		juin- oct.	VIORNE OBRIER <i>Viburnum opulus</i>	Faible		juin
LAURIER-TIN <i>Viburnum tinus</i>	Moyen		janv.- mai				

INFORMATION du GDSA de la Savoie:

A.G. du GDSA : le 28 Mars 2015 à 14h à Montmélián. Venez nombreux.

Cotisation du GDSA :

Pour l'année 2015 la cotisation par adhérent reste à 4.00 €. La cotisation par ruche ne bouge pas non plus et reste à 0.40 €.

Commande d'Inserts Apivar :

Le tarif des inserts reste inchangé pour 2015 et reste donc à : 23.00 € le paquet hors coût d'envoi par la poste, (rappel : 1 paquet de lanière permet de traiter 5 colonies ou 10 essaims).

A propos des commandes d'Inserts au GDSA :

Pour pouvoir bénéficier des produits de traitement par le GDSA, tout apiculteur doit être à jour de ses cotisations (cotisation fixe et cotisation par ruche, bien remplir les deux lignes sur la feuille de cotisation de l'Apiculteur Savoyard).

Car le GDSA ne délivre des médicaments qu'à ses adhérents à jour de leur cotisation.

Et aussi sur le plan Législatif, il vous faut être en règle c'est-à-dire : avoir bien déclaré ses ruches en 2014.

Vous devrez pour cela indiquer sur votre commande d'inserts que vous allez faire en 2015 la date figurant sur le récépissé de déclaration à la COPELSA ou sur celui fait sur télé-ruchers.

Attention pour 2015 la Télé-déclaration évolue, lisez l'article page 15.

Sans cette date vous ne recevrez pas de la part du GDSA de la Savoie vos inserts.

Décision du CA du GDSA :

Lors du CA du 11 décembre 2014 il a été décidé que les Ruchers Ecoles du Département se verraient attribués gracieusement le traitement Apivar en fonction des déclarations 2014 de ces derniers et jusqu'à 10 ruches par Rucher Ecole.

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du bureau Départemental :

- Président d'honneur : Jean Baptiste BLANCHET
- Président : Jean Pierre ALAIME
- Vice Président : André PICCHIOTTINO
- Trésorier : Roger GUETAZ
- Secrétaire : Laurent GIRARD - REYDET



Membres du Conseil D'Administration :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| - Jean Pierre ALAIME : | | Section de Chambéry |
| - Annie BAUDRIN : | Trésorière | section D'Albertville |
| - Jean Noël BECHET : | | Section de Chambéry |
| - Laurent GIRARD - REYDET: | | Section de Chambéry |
| - Jean Louis CITTADINI : | Président de la | section de Beaufort |
| - Jean HUMBERT : | Responsable Matériels | Section de Chambéry |
| - Roger GUETAZ : | | Section de Chambéry |
| - Henry MARQUIS : | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry |
| - André PICCHIOTTINO : | Président de la | section D'Albertville |
| - Odette PITRAT : | | Section de Chambéry |
| - Marc RICHON: | Formateur Rucher Ecole / | Section de Chambéry |
| - Pierre VUILLERMET: | Entretien Rucher Ecole | Section de Chambéry |



Assurances :

En cas de sinistre avertir immédiatement par lettre le Président : Mr Jean Pierre Alaime 30 clos St Exupéry 73 290 La Motte-Servolex. **Dans un délai de 5 jours.**

Pour les retardataires :

Si vous **n'avez pas réglé votre assurance avant le 31 Mars 2015** à partir de ce moment vous **n'êtes plus assurés** avec tous les risques et les inconvénients que vous **avez à supporter en cas de sinistre ou accident.**

Commandes de Lanières Apivar : Commander bien aux dates prévues.

Pour le traitement de printemps deux dates : **05 janvier et 05 février 2015**

Pour le traitement d'été une date : **05 juin 2015**

Soyez rigoureux sur ces dates sinon le GDSA vous les fera payer plus cher.

A remplir et conserver pour vous (le pense bête de votre cotisation) :

Cotisation sans Revue (Abeilles et Fleurs) €
Cotisation avec Revue (Abeilles et Fleurs) €
Cotisation Assurances : Option Choisie I € II € III €
Cotisation G.D.S.A : €
Cotisation Eco-Emballage : € Cotisation U.N.A.F : €
Abonnements supplémentaires : Santé de L'Abeille : €
Abeille De France : €
CARI : €

Déclaration de Ruches Faite le :

Traitement de printemps: Nombre de pochette commandée :

Traitement d'été : Nombre de pochette commandée :

Le Forfait Apicole pour 2013 est de 12.50 € par ruche pour le Département de la Savoie et de la Haute Savoie et de 13.00 € pour le Département de L'Ain.

Tous le Conseil D'Administration se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi que des vœux de bonheur, de santé pour vous et vos famille et d'avoir de très belles colonies d'Abeilles en 2015.

Photos du Conseil d'Administration de L'Apiculteur Savoyard



Jean Pierre Alaime
Président Départemental



André Picchiottino
Président Section Albertville
Vice Président



Laurent Girard Reydet
Secrétaire Départemental



Roger Guetaz
Trésorier Départemental



Jean Humbert
Administrateur



Jean Louis Cittadini
Président Section de :
Beaufort



Marc Richon
Formateur Rucher Ecole



Henry Marquis
Formateur Rucher Ecole



Annie Baudrin
Trésorière d'Albertville



Odette Pitrat
Trésorière de L'Apiculteur Bugiste



Pierre Vuillermet
Administrateur



Jean Noël Bechet
Administrateur

‘AUPRES DE QUI S’ADRESSER ‘

Pour la vie de l’association :

Au Président : Jean Pierre ALAIME 30, clos St Exupéry 73290 La Motte – Servolex.
Tél. : 04 79 25 40 02.

Le Vice Président : André PICCHIOTTINO. Tél. : 06 10 33 98 59

La Formation Apicole : Henry MARQUIS. Tél. : 04 79 25 02 23.
Marc Richon. Tél. : 04 79 69 66 95.

Les Commandes : Jean Humbert. Tél. : 06 16 71 95 72.

Les Assurances : Jean Pierre ALAIME. Tél. : 04 79 25 40 02.

Les Adhésions : Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.

Les Abonnements : Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

La Trésorerie : Roger GUETAZ Tél. : 04 79 25 47 82.

Le Secrétariat : Laurent GIRARD - REYDET Tél. : 04 79 62 07 15.

Le Bulletin de Liaison : Roger GUETAZ Tél. : 06 73 86 08 99.
Courriel : apiculteur.savoyard@orange.fr

Pour les Maladies : L’Agent Sanitaire de votre Secteur ou si vous ne le savez pas appelez la D.S.V. (Direction des Services Vétérinaires) au 04 79 33 15 18.

La liste des Agents Sanitaires peut aussi être consultée au siège de L’Association.

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Savoie :

172, Avenue Pierre Lanfrey 73000 CHAMBERY Tél. : 04 79 69 90 30.

Pour les Analyses d’Abeilles et de Couvain : Suspicion de maladie contagieuse au Laboratoire Départemental d’Analyses Vétérinaires :

321, Chemin des Moulins B.P. 1113
73011 CHAMBERY CEDEX. Tél. : 04 79 33 19 27.

Pour toutes autres Analyses : (Suspicion d’empoisonnement) ou bien d’Analyses Polliniques.

CNVA. Route des Colles SOPHIA ANTIPOLIS 06410 BIOT. Tél. 04 92 96 00 20.

Pour faire Analyser votre Miel : C.E.T.A.M. Laboratoire d’Analyses
Rue Jean Baptiste de la Salle 57310 GUERANGE Tél. 03 82 82 68 22.

Le Site Apicole de votre Syndicat existe vous pouvez le consulter:

<http://www.apiculteur-savoyard.fr>



SARL ISNARD
« ALP'ABEILLE »
19 rte de Tully
74200 Thonon les bains
www.alpabeille.com



Tout le matériel apicole

Ciriers de père en fils depuis 1958



Fabrication de candi Chant'Abeille



Ouvert du mardi au vendredi
De 9h à 12h et de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h
Tel : 04 50 26 66 20
alpabeille@wanadoo.fr



certifié ECOCERT